



VILLE DE  
**FARNHAM**  
Grandir ensemble!

## PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE SUPPORTS À VÉLOS



**Article 1**      **Objectif**

La popularité du transport à vélo ne cesse de grandir au Québec.

Soucieuse de l'environnement, la Ville de Farnham désire mettre sur pied un programme d'aide financière pour l'achat et l'installation de supports à vélos afin d'encourager ce mode de transport et amener les cyclistes à fréquenter les commerces et entreprises de Farnham.

**Article 2**      **Définitions**

Dans le présent programme, les termes suivants signifient :

**Programme**

Programme d'aide financière pour l'achat et l'installation de supports à vélos de la Ville de Farnham.

**Requérant**

Personne physique, propriétaire ou locataire d'un immeuble commercial sur le territoire de Farnham. Dans le cas du locataire d'un commerce ou d'une entreprise, une autorisation écrite du propriétaire est requise.

**Support**

Dispositif permettant le stationnement sécuritaire des vélos.

**Article 3**      **Principes généraux**

- 3.1 Le présent Programme vise à octroyer aux commerces et entreprises de Farnham un remboursement d'une partie des frais d'acquisition et d'installation de supports.
- 3.2 Toute somme demandée par un requérant dans le cadre du présent Programme est versée, dans la mesure de la disponibilité des fonds, sur présentation du formulaire accompagné des pièces justificatives. Les pièces justificatives remises doivent être détaillées et avoir été payées.
- 3.3 La demande doit être complète, exacte et conforme aux frais réellement encourus.

**Article 4**      **Aide financière**

- 4.1 L'aide financière offerte dans le cadre du présent Programme correspond à 50 % du coût d'acquisition et d'installation du support, jusqu'à concurrence de 250 \$ par demande.
- 4.2 Un seul support et une seule installation sont financés, par adresse civique, par le présent Programme.
- 4.3 Une seule demande d'aide financière est autorisée par commerce ou entreprise situé sur le territoire de Farnham.
- 4.4 Les demandes sont autorisées tant que des sommes sont disponibles à cette fin, lesquelles sont fixées à 5 000 \$ par année.

**Article 5**      **Critères d'admissibilité**

Pour être admissible au présent Programme, les critères suivants doivent être rencontrés :

- L'achat et l'installation du support doivent être effectués le ou après le 7 avril 2021.
- Le support doit être neuf.
- Le support doit avoir été acheté dans un commerce ou une entreprise du Québec.
- Le support doit être installé à l'adresse du requérant, sur un immeuble à vocation commerciale ou une entreprise du centre-ville de Farnham.
- Le support doit être visible et accessible pour tous. Il ne doit pas être installé dans une cour arrière ou à l'usage exclusif des employés du commerce ou de l'entreprise.

**Article 6**      **Demande, approbation et octroi**

Pour déposer une demande d'aide financière, le requérant doit remplir le formulaire à cet effet.

Ce formulaire est disponible sur le site Internet de la Ville de Farnham et à l'hôtel de ville.

Les demandes doivent être déposées au Service de la trésorerie au plus tard le 10 janvier de l'année qui suit l'année d'acquisition et d'installation du support.

Les demandes sont traitées selon l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

L'aide financière est versée dans les soixante jours du dépôt du dossier complet, en fonction des sommes disponibles.

**Article 7**      **Application**

Le directeur général est responsable de l'application du présent Programme.

Le trésorier établit les procédures à suivre pour faire une demande en vertu du présent Programme et s'assure que les dépenses sont inscrites dans les bons postes budgétaires et que les sommes sont disponibles.

**Article 8**      **Entrée en vigueur**

Le présent Programme entre en vigueur le 7 avril 2021.



## Formulaire de demande d'aide financière pour l'achat et l'installation de supports à vélos

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT	
<input type="checkbox"/> Propriétaire d'un commerce ou d'une entreprise	
<input type="checkbox"/> Locataire - Joindre l'autorisation écrite du propriétaire de l'immeuble.	
Nom, prénom	
Adresse complète (Numéro civique, appartement, rue, ville, code postal)	
Téléphone résidence	Téléphone autre
Adresse courriel	
EMPLACEMENT VISÉ PAR LA DEMANDE	
Adresse complète (Numéro civique, appartement, rue, ville, code postal)	
RESPONSABLE DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX	
Identification de l'entrepreneur ou du responsable	
Adresse complète (Numéro civique, appartement, rue, ville, code postal)	
Téléphone	Adresse courriel
DESCRIPTION DU SUPPORT	
Fabricant	
Marque	Modèle

### DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE

- Autorisation écrite du propriétaire de l'immeuble (S'il y a lieu).
- Facture d'achat du support.
- Facture d'installation du support.
- Photo du support.

### ENGAGEMENT DU REQUÉRANT

Je confirme avoir pris connaissance du Programme d'aide financière pour l'achat et l'installation de supports à vélos de la Ville de Farnham et en accepte les conditions. Je confirme par la présente que les travaux liés à l'installation de mon support respectent ses dispositions et sont entièrement complétés et payés.

Nom du requérant

Signature

Date

### À L'USAGE DE LA VILLE DE FARNHAM

Date de réception

Matricule

Date d'achat

Copie de facture

Coût d'achat

Oui  Non

Date d'installation

Copie de facture

Coût d'installation

Oui  Non

Demande acceptée

Coût total

Aide financière accordée

Demande refusée

Signature

Date